

## COMMUNIQUÉ

Le bureau du commissaire électoral a été informé qu'une fausse publication circule actuellement sur les réseaux sociaux. Cette publication invite, à tort, les citoyens à postuler en ligne pour travailler lors des prochaines élections.

Le bureau du commissaire électoral précise que cette publication n'émane pas de son bureau et exhorte tous les citoyens à ignorer ce contenu trompeur.

Le bureau du commissaire électoral a pris des mesures immédiates en contactant les autorités compétentes pour enquêter sur la source de cette désinformation et entreprendre les actions juridiques nécessaires. Ce contenu a également été signalé à l'unité de cybercriminalité de la police pour une enquête plus approfondie.

Selon nos lois existantes, seuls les fonctionnaires en poste peuvent travailler lors des différentes élections à Maurice, Rodrigues et Agaléga. L'appel à candidature se déroule selon des procédures internes du bureau du commissaire électoral.

Nous demandons au public de s'abstenir de partager cette fausse publication.

Bureau du commissaire électoral

04 septembre 2024